

## LONGUEVILLE

14/07/2014

CONSEIL MUNICIPAL ■ Divers travaux de voirie

# La commune vend un immeuble

**Cession d'un immeuble communal et aménagements de parkings, trottoirs et éclairage public furent les principaux points abordés au dernier conseil municipal avant les vacances, mercredi 9 juillet.**

La vente d'un immeuble appartenant à la commune, 9 rue de l'Amourée à Longueville, a été approuvée à l'unanimité du Conseil après délibération. Comprenant 2 appartements qui à l'origine étaient destinés au logement du personnel enseignant, l'un d'eux est à présent libre et l'autre occupé. Son prix ne pourra être inférieur à celui estimé par les services fiscaux. Philippe Fortin estime que l'entretien des lieux étant

supérieur au revenu produit par le montant des loyers, la vente se présente comme la solution la mieux appropriée.

### École maternelle et voiries

Augmentation du parking de l'école maternelle en réaménageant les places en épis. Les trottoirs du Clos La Martine en direction de la route de Jutigny, seront prochainement réalisés. L'éclairage public au croisement de la route de Savins et de la route de Bray-sur-Seine sera également bientôt opérationnel. Le coût de son installation est couvert par des subventions à hauteur de 80%.

### Station d'épuration

Lors des questions publiques, la situation de la station d'épuration a été abordée.

Le maire a rappelé que le sujet a été traité lors de la



**L'immeuble communal, 9 rue de l'Amourée à Longueville va être vendu car il coûte trop cher en entretien.**

réunion publique du PLU (plan local d'urbanisme) le 3 juillet dernier. Il a cependant précisé : « Le conseil municipal planche sur ce problème depuis plus d'un an, des études sont en cours. Une nouvelle station sera construite sur les lieux de l'actuelle. Aupa-

*ravant, il faut constituer un dossier de financement et obtenir des subventions. Je comprends le problème des nuisances, réel fléau pour les proches riverains, mais il s'agit d'un dossier lourd à traiter qui concerne les communes de Longueville et Sainte-Colombe. »*